

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL839

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 7

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« des articles L. 4251-1 et suivants »

les mots :

« du chapitre Ier du titre V du livre II de la quatrième partie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.